

**MAIRIE DE SOTTEVILLE-SUR-MER**  
76740

CONVOCACTION DU 11 MAI 2015

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU MARDI 19 MAI 2015**

L'an deux mil quinze, le dix neuf mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Benoît MOREAU, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre CANU, Thierry WYSS, Marie-Hélène CHANGARNIER, Agnès VAN COLEN, Fanny LOURETTE, Pierre GAY, Jean-Luc CANU, Gérard BLONDEL.

Etaient absents excusés :

Madame Stéphanie CAPRON qui donne pouvoir à Madame Agnès VAN COLEN  
Monsieur Franck MATTON

Monsieur Jean-Pierre CANU a été élu secrétaire.

**GARANTIE D'EMPRUNT**

Le Conseil Municipal

Vu le rapport établi par Sodineuf

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil

**Vu le Contrat de Prêt N° 14918 en annexe signé entre SODINEUF HABITAT NORMAND, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;**

**DELIBERE**

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Commune de SOTTEVILLE SUR MER accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 572 742 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 14918, constitué de 2 lignes du Prêt.

Ce prêt constitué de 2 Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 4 logements locatifs sociaux située Rue des Gimblays à Sotteville-sur-Mer.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

POUR 8 CONTRE 1 ABSTENTION 1

## **EFFACEMENT DES RESEAUX CHEMIN DES GROS CAILLOUX**

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire N° Projet-Eff+Ep-2015-0-76683-5247 et désignée « Chemin des gros cailloux (version 1.2) » dont le montant prévisionnel s'élève à 100 371.12 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur maximum de 40 435.13 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet cité ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 40 435.13 € T.T.C
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'Autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur Le Maire propose de prendre quelques décisions modificatives sur le budget primitif 2015 de la Commune.

### **Section d'investissement**

#### **Dépenses :**

#### **Chapitre 041 : Opérations Patrimoniales**

#### **Article :**

21534 : Réseaux d'électrification : + 100 371.12 €

## **Chapitre 20 : Immo incorporelles**

### **Article :**

2088 : Autres immo incorporelles(licence) : + 10 000.00 €

## **Chapitre 23 Immobilisations en cours**

### **Articles :**

2315 : Immos en cours inst technique : - 16 855.00 €

238 : Avances cdes immos corporelles : + 31 500.00 €

## **Recettes :**

### **Chapitres 041 : Opérations Patrimoniales**

#### **Articles :**

238 : Av et acptes cdes d'immo corp : + 100 371.12 €

### **Chapitre 10 : Dotation Fonds divers Réserves**

#### **Articles :**

10222 : FCTVA : + 12 550.00 €

### **Chapitre 13 : Subventions d'investissement**

#### **Articles :**

1328 : Autres subventions : + 12 095.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Les contrats de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement arrivent à échéance le 31 Décembre 2015. Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire d'élire une commission de délégation de service public. Il rappelle le rôle de celle-ci.

Elle a pour mission de :

- Examiner les candidatures ( garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L5212-5 du code du travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L1411-1) ;
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- Etablir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- Emettre un avis sur les offres analysées ;
- Emettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (L1411-6)

Les membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, au scrutin de liste.

Sont élus :

Président : Monsieur Benoit MOREAU

Suppléante : Madame Marie-Hélène CHANGARNIER

## **Membres Titulaires**

Monsieur Thierry WYSS  
Monsieur Jean-Pierre CANU  
Monsieur Jean-Luc CANU

## **Membres suppléants**

Pierre GAY  
Fanny LOURETTE  
Agnès VAN COLEN

## **SURPRESSEUR**

Monsieur Le Maire précise qu'un surpresseur va être installé au Château d'Eau. Actuellement, le financement est à l'étude. Monsieur Le Maire fait part des différentes possibilités. Il souligne qu'il y aura certainement une légère augmentation du prix de l'eau malgré sa réticence. Le renouvellement du contrat de service public du service de l'eau est pris en compte dans cette négociation. Le dossier sera revu lors de la prochaine réunion de conseil qui se tiendra le 12 juin.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CONTRAT ECOPATURAGE**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'entretenir les espaces verts de la station d'épuration par le biais d'animaux. Une association mettrait gracieusement à la disposition de la Commune de Sotteville des boucs des fossés. Seule une adhésion à celle-ci est demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce projet. Il autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat d'écopaturage et à verser la cotisation.

### **LICENCE IV**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la licence IV du bar le « p'ti gosier » a été négociée à un prix de 8 750 € auxquels s'ajouteront les frais notariaux correspondants. Il propose aux Conseillers Municipaux d'en faire l'achat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acheter la licence IV et donne tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire pour effectuer cet achat.

### **FETE DES MERES ET DES PERES**

La fête des mères et des pères aura lieu le dimanche 31 mai à 11 heures à la salle « La grange ».

Une dégustation d'huitres est prévue.

### **REMERCIEMENTS**

Monsieur Le Maire donne lecture de deux lettres de remerciements pour le versement des Subventions : Les Anciens Combattants de Sotteville et l'Atlétic Club Veulais.

## **GOUTTIERES BIBLIOTHEQUE**

Monsieur Jean-Luc CANU souligne de nouveau le mauvais état des gouttières de la bibliothèque. Monsieur Thierry WYSS lui répond que le matériel est acheté.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

La coupure de l'éclairage public la nuit va bientôt être mise en place. Lors de l'application, un courrier sera envoyé aux habitants.

## **TOITURE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Monsieur DELALONDE, Couvreur, concernant la toiture de l'Eglise. Celui-ci a déclaré que ses travaux ont été réalisés suivant le devis établi. Il a préservé le mouvement de la charpente. Monsieur Jean-Pierre CANU, souligne que ces travaux ne sont pas dignes d'un couvreur.

## **TROTTOIR SUR LA PLACE**

Aucun devis n'a été demandé.

## **DEFIBRILLATEUR**

Concernant une formation, jusqu'à présent, aucune demande n'a été faite aux sapeurs pompiers de Veules.

## **SOIREE CONTES**

Une soirée conte aura lieu à la salle « La Bergerie » le mercredi 05 Août 2015.

## **EPICERIE**

L'épicerie sera fermée définitivement le 31 Mai 2015.

## **TOILETTES PUBLIQUES**

Madame Nicole MEGY, Présidente de l'Association ABC, souligne qu'il serait souhaitable de mettre en place des toilettes publiques. En effet, beaucoup de personnes sont sans gêne. Des toilettes publiques existent à la salle « La Bergerie ». Monsieur Gérard BLONDEL précise qu'il faut réparer la porte et la laisser ouverte. Un devis est demandé à l'entreprise ANGER d'Avremesnil.

## **VOIRIE**

Monsieur Gérard BLONDEL souligne qu'il faut acheter de l'enrobé à froid car il y a plusieurs trous à reboucher.

### **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS CROIX BOULET**

Une personne a débroussaillé autour de la Croix Boulet. Monsieur BLONDEL Gérard se plaint de cet état de fait et souhaite qu'à l'avenir ce soient les employés communaux qui réalisent ce travail.

### **ACCES HANDICAPE**

Monsieur Gérard BLONDEL souligne que la bande mise en place pour l'accès handicapé à la bibliothèque est trop courte (90 cm). Monsieur Thierry WYSS déclare qu'il se rendra sur place.

Monsieur Le Maire précise que pour le 27 Septembre, la Commune doit déposer un projet d'agenda d'accessibilité programmée.

### **TOUR DE FRANCE**

Le tour de France aura lieu le jeudi 09 juillet 2015. Le Comité des Fêtes prévoit de faire un repas.

La séance est levée à 0 h 10.